

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

- 3 JUL. 2019

ID : 056-215601626-20190626-DB20190612-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 26 juin 2019

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Anne-Valérie RODRIGUES, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absentes : Teaki DUPONT, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

DIRECTION RESSOURCES

n°12

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur : Antoine Goyer

A l'occasion de la présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion des budgets de la collectivité pour l'exercice 2018, le Maire rappelle que par délibération du 22 décembre 2017, le Conseil Municipal autorisait le Maire à engager la procédure de clôture du budget des affaires économiques à l'occasion du vote des budgets 2018 et à son intégration dans le budget principal de la collectivité (les activités économiques restant assujetties à la TVA dans le budget principal).

Au cours de l'année 2018, la dissolution comptable du budget annexe des affaires économiques s'est traduite par des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable public au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous :

- la reprise des résultats du budget annexe des affaires économiques aux lignes 001 et 002 du budget principal effectuée lors du vote du budget supplémentaire par délibération du 4 avril 2018 :

Section d'investissement : 862.842,40 €

Section de fonctionnement : 1.311.070,16 €

- l'intégration des biens et amortissements du budget annexe des affaires économiques dans le budget principal (opérations d'ordre non budgétaires sur le budget annexe des affaires économiques et sur le budget principal) :

Compte	AFFAIRES ECO PLOEMEUR	
	Montant total	
	Débit	Crédit
1021		2 225 969,84 €
10222		43 060,44 €
1027	1 358 715,46 €	
1068		1 599 238,14 €
1321		104 135,16 €
1322		167 492,18 €
1323		91 689,26 €
1327		151 717,97 €
1328		87 199,92 €
1388		7 134,54 €
165		5 534,18 €
192	39 893,16 €	
2031	32 591,00 €	
2051	1 500,00 €	
2111	164 212,57 €	
2128	23 012,25 €	
2132	3 044 339,19 €	
2135	620 176,38 €	
2151	391 174,92 €	
28031		22 468,00 €
28051		1 500,00 €
28132		1 411 141,32 €
28135		620 176,38 €
	5 675 614,93 €	6 538 457,33 €
Excedent inv		862 842,40 €
110		1 311 070,16 €

Compte	VILLE PLOEMEUR	
	Montant total	
	Débit	Crédit
1021		2 225 969,84 €
10222		43 060,44 €
1021	1 358 715,46 €	
1068		1 599 238,14 €
1321		104 135,16 €
1322		167 492,18 €
1323		91 689,26 €
1327		151 717,97 €
1328		87 199,92 €
1388		7 134,54 €
165		5 534,18 €
192	39 893,16 €	
2031	32 591,00 €	
2051	1 500,00 €	
2111	164 212,57 €	
2128	23 012,25 €	
2132	3 044 339,19 €	
2135	620 176,38 €	
2151	391 174,92 €	
28031		22 468,00 €
28051		1 500,00 €
28132		1 411 141,32 €
28135		620 176,38 €
	5 675 614,93 €	6 538 457,33 €
Excedent inv		862 842,40 €
110		1 311 070,16 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 décembre 2018 engageant la procédure de clôture du budget annexe des affaires économiques,

Vu la délibération du 4 avril 2018 portant intégration dans le budget principal de la ville des résultats du budget annexe des affaires économiques,

Vu l'avis favorable émis par le Trésor Public quant à l'intégration des résultats du budget annexe des affaires économiques dans le budget principal de la ville,

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » du 17 Juin 2019,

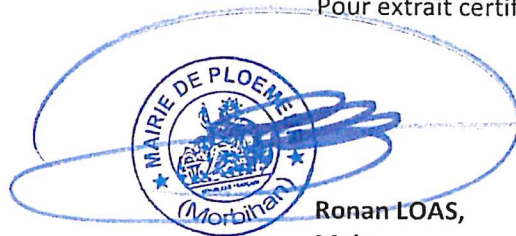
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACTE** la clôture et la dissolution du budget annexe des affaires économiques

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 9 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire